

\*\* Une consultation publique a été tenue à 19 h 00 relativement au règlement no 440-2017 modifiant le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme.

Séance ordinaire du 17 janvier 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 17 janvier 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1. Madame Julie Demers  
District # 2. Madame Joanne Savage  
District # 3. Madame Rita Fortier  
District # 4. Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5. Monsieur Raymond Goyette  
District # 6. Monsieur Jean-Guy Noël

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Yvan Goyette.

Mme Guylaine Blais, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2017-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

Ajout d'un point dans les affaires diverses « Circulation routière sur la route 212 – demande d'une zone scolaire pour la protection des élèves du primaire et du secondaire ».

\*\* La conseillère, Madame Joanne Savage, a remis sa déclaration des intérêts pécuniaires.

#### **2017-01-002 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 19 décembre 2016**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux des séances du 13 et 19 décembre 2016 soient adoptés et signés tels que présentés.

#### **2017-01-003 Campagne de sensibilisation au partage de la route**

---

ATTENDU QU'une amélioration notable a été constatée dans le comportement des automobilistes ainsi que des cyclistes pour un partage de la route suite au dépôt de la loi 100 qui indique les distances à respecter lors d'un dépassement de cyclistes ainsi qu'à la présentation des vidéos de la SAAQ;

(suite de la résolution #2017-01-003)

ATTENDU QUE la route Chesham est une route municipale où plusieurs cyclistes y circulent;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer à la campagne de sensibilisation en apposant des panneaux de signalisation;

ATTENDU QUE la route du Parc et la route 212 sont sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'achat de 2 panneaux de signalisation soit autorisé pour la route Chesham au coût de 28.74\$ chacun, avant taxes et transport.

QU'une demande soit effectuée auprès du MTMDET afin qu'il participe également à l'installation de panneaux sur ses routes.

**2017-01-004 Demande d'appui à la démarche de la FQM sur le projet de loi # 106, Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives**

---

**CONSIDÉRANT** que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

**CONSIDÉRANT** qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

**CONSIDÉRANT** qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

(suite de la résolution #2017-01-004)

**CONSIDÉRANT** que, lors de l'assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie la FQM dans les demandes suivantes auprès du gouvernement :

- **D'ADOPTER** un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- **D'ABROGER** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gazières et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- **D'ACCORDER** le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- **DE DEMANDER** d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- **D'APPUYER** activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

**QU'EN** guise d'appui à l'île d'Anticosti, le drapeau du Québec sera en berne pour le mois de janvier 2017.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2016-12-321.

#### **2017-01-005    Modalités de fonctionnement de la clinique de vaccination**

---

**ATTENDU QUE** la vaccination constitue le meilleur moyen de protéger les jeunes enfants, les personnes plus âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli contre la grippe et ses complications;

**ATTENDU QUE** depuis de nombreuses années se tient à la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois une campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière;

**ATTENDU QUE** cette année, les modalités de fonctionnement de la clinique de vaccination ont été modifiées afin de nécessiter une prise de rendez-vous préalable par Internet ou par boîte téléphonique;

(suite de la résolution #2017-01-005)

**ATTENDU QUE** 20,4 % de la population a 65 ans et plus à Notre-Dame-des-Bois;

**ATTENDU QUE** la campagne annuelle de vaccination vise particulièrement les aînés;

**ATTENDU QUE** beaucoup d'aînés de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois n'ont pas accès à Internet ou maîtrisent mal l'utilisation de ce média;

**ATTENDU QUE** les ratées du réseau téléphonique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS démontrent que le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'était pas prêt à assumer la prise de rendez-vous téléphonique;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas informé la population de la nécessité de prendre rendez-vous pour la clinique de vaccination 2016;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas fait la même publicité que par les années passées dans les journaux locaux;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle façon de procéder pour les rendez-vous risque d'avoir un effet négatif sur les résultats de la campagne de vaccination;

Par conséquent,

Il est proposé par Madame Rita Fortier,

Appuyé et résolu sur division par les conseillers et conseillères présents,

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS de maintenir la qualité des services offerts à sa population et de maintenir les cliniques de vaccination antigrippale dans les municipalités de la MRC du Granit.

**QUE** la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande l'appui de la MRC du Granit dans sa demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS;

**QUE** la présente résolution soit envoyée à madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie-CHUS; à monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette; au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc et à la MRC du Granit.

Le conseiller M. Raymond Goyette enregistre sa dissidence.

## **2017-01-006 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017-2018-2019)**

---

**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**ATTENDU QUE** l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

(suite de la résolution #2017-01-006)

ATTENDU QUE qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 1500 \$ / année, pour chacune des trois années du programme, 2017-2018-2019.

## **Dépôt des listes**

---

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 10 décembre 2016 au 13 janvier 2017, ainsi qu'une liste des réquisitions autorisées par des employés municipaux, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016 est également déposé.

## **2017-01-007 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 17 janvier 2017 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #201700008 à #201700049 sont émis.

## **Période d'information**

---

Le maire répond aux questions du public.

### **2017-01-008    Contrée du Massif Mégantic - demande de financement**

---

ATTENDU QUE Notre-Dame-des-Bois fait partie des villages situés autour du massif composé notamment du mont-Mégantic;

ATTENDU QUE la Contrée du Massif Mégantic a comme mandat, entre autres, de mettre en valeur les villages autour du massif et de dynamiser l'économie locale notamment par un réseau de petites et moyennes entreprises touristiques, de services et de transformation;

ATTENDU QUE d'autres idées sont à l'étude afin de poursuivre ce mouvement vital pour les six villages entourant le massif.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 1 500 \$ est accordé pour l'année 2017.

QUE l'aide financière sera envoyée en mars 2017.

### **2017-01-009    Déneigement au Domaine des Appalaches et sur le chemin Marcil - contribution municipale 2017**

---

ATTENDU QUE les chemins du Domaine des Appalaches et le chemin Marcil sont des chemins privés;

ATTENDU QUE le déneigement de ces chemins est effectué par un entrepreneur privé ayant un contrat avec la municipalité.

Il est proposé par Monsieur Raymond Goyette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE 22 % des coûts de déneigement en 2017 soient assumés par la taxe foncière générale.

### **2017-01-010    Appropriation d'une partie de l'excédent du secteur aqueduc et égout**

---

ATTENDU QU'il y a un excédent au secteur aqueduc et égout.

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'un montant de 1 433 \$ provenant de l'excédent soit utilisé lors de la taxation 2017 afin de diminuer le montant à répartir aux propriétaires concernés.

### **2017-01-011    Assurances générales 2017 – modification concernant les luminaires de rue**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Noël,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la protection d'assurance sur les luminaires de rue, dans la section biens divers, soit enlevée de la police d'assurance de la municipalité.

## **2017-01-012 Séances 2017 du comité plénier**

---

ATTENDU QU'il est souhaitable d'établir des dates pour le comité plénier afin de préparer les séances ordinaires du Conseil;

ATTENDU QUE le comité plénier aura lieu le mardi précédant la séance ordinaire du Conseil.

Il est proposé par Madame Joanne Savage,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les dates en 2017 soient :

7 février	8 août
7 mars	5 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre
4 juillet	

QUE l'utilisation de Skype est autorisée si un élu est dans l'impossibilité de se présenter physiquement et que sa présence sera considérée valable comme s'il était présent en salle.

## **2017-01-013 Subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – demande de la 1ère tranche de subvention concernant le budget discrétionnaire du ministre**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route de l'Église pour un montant subventionné de 4 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

## **2017-01-014 Avis de motion – Règlement # 441-2017 relatif aux bornes 911 (numéros civiques)**

---

La conseillère Madame Joanne Savage, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement # 441-2017 relatif aux bornes 911 (numéros civiques) en vue de son adoption.

## **2017-01-015 Avis de motion – Règlement # 442-2017 concernant les nuisances sur les chemins publics de la municipalité en période hivernale**

---

Le conseiller Monsieur Jean-Guy Noël, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement # 442-2017 concernant les nuisances sur les chemins publics de la municipalité en période hivernale en vue de son adoption.

**2017-01-016 Avis de motion – Règlement # 443-2017 relatif à la fourniture de bacs pour les collectes de matières résiduelles**

---

La conseillère Madame Julie Demers, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement # 443-2017 relatif à la fourniture de bacs pour les collectes de matières résiduelles en vue de son adoption.

**2017-01-017 Adoption du second projet de règlement no 440-2017 modifiant le règlement de zonage no 363-2010 afin de bonifier la réglementation d'urbanisme**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 363-2010.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois adopte le second projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT No 440-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 363-2010 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises.

QUE le conseil municipal mandate sa directrice-générale & secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

**2017-01-018 Nommer un représentant au comité sectoriel de concertation Mont Mégantic - Gosford**

---

ATTENDU QUE l'agent de développement de la MRC du granit propose la formation d'un comité sectoriel de concertation dont le mandat sera de s'assurer et poursuivre la concertation en matière de développement des municipalités de notre secteur ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE Madame Rita Fortier soit nommée pour représenter notre municipalité sur le comité de concertation Mont Mégantic – Gosford.

**2017-01-019 Circulation routière sur la route 212 – demande d'une zone scolaire pour la protection des élèves du primaire et du secondaire**

---

ATTENDU QUE la route 212 est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE le village de Notre-Dame-des-Bois est situé en montagne dont les conditions routières peuvent se détériorer en un rien de temps en période hivernale;



(suite de la résolution #2017-01-019)

ATTENDU QUE le village est traversé par la route 212 où circulent entre autres de nombreux poids lourds;

ATTENDU QUE beaucoup d'enfants d'âge primaire traversent la route 212 à pieds matin et soir;

ATTENDU QUE le transport scolaire pour les élèves du primaire peut être périlleux spécialement dans la courbe devant le 58 rue Principale Est (route 212) ainsi que celui des élèves du secondaire dont l'autobus s'arrête 4 fois sur moins de 500 mètres dans ce même secteur.

ATTENDU QUE selon un rapport du MTMDET le nombre de véhicules journaliers moyen dans une année qui emprunt la route 212 en direction de Woburn est de 680 véhicules, et en direction de La Patrie est de 1410 véhicules ;

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande soit faite auprès du MTMDET direction de l'Estrie et auprès de la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour :

QUE le secteur du village de Notre-Dame-des-Bois sur la route 212 soit décrété en tant que zone scolaire aux heures d'arrivée et de sortie des classes, et ce même si l'adresse civique de l'école de la Voie-Lactée se situe sur la route de l'Église.

QU'une signalisation indiquant la présence d'autobus à l'arrêt soit installée et mise plus en évidence.

QU'une traverse piétonne soit ajoutée devant le 12 rue Principale Ouest (route 212) là où les enfants traversent pour emprunter l'allée les menant à la cour d'école.

QU'une copie soit envoyée au député provincial, M. Ghislain Bolduc, ainsi qu'au député fédéral, M. Luc Berthold, pour obtenir leur appui dans ce dossier.

La conseillère Mme Julie Demers et le conseiller M. Jean-Guy Noël déclarent avoir un intérêt dans la cause et se retirent des discussions et de la décision.

**La résolution 2017-01-020 est abrogée le 14 février 2017 par la résolution 2017-02-032.**

**2017-01-020 Honoraires professionnels – dossier de Mme Mackay c. Mme Hélène Prévost, M. Jean-Guy Noël et M. René Bélanger**

---

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de Me Marie-Ève Fleury demandant le remboursement des honoraires de Mme Dany Mackay dans le dossier de Mme Mackay c. Mme Hélène Prévost, M. Jean-Guy Noël et M. René Bélanger puisqu'elle subit une poursuite qui découle de l'exercice de ses fonctions ;

ATTENDU l'article 711.19.1 du Code municipal qui stipule que : Toute municipalité doit : assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci.

(suite de la résolution #2017-01-020)

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères habilités à voter

QUE les honoraires professionnels de Mme Mackay seront assumés par la municipalité à la condition que notre compagnie d'assurance nous confirme que ces frais nous serons remboursés, moins la franchise à appliquer.

### **Période de questions**

---

Le maire répond aux questions du public.

### **2017-01-021 Levée de la séance**

---

Il est proposé par Madame Julie Demers,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h40.

---

M. Yvan Goyette  
Maire

---

Mme Guylaine Blais  
Directrice générale &  
Secrétaire-trésorière